## Département du Doubs Arrondissement de MONTBELIARD Canton de VALENTIGNEY

## Commune de <u>VALENTIGNEY</u> 25700 EXTRAIT n° 2024-122

#### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice: 33

Nbre de membres présents : 25

Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise Présents: MM. Mmes. PELISSIER. Arnaud Jean-Claude HERARD. Maud VURPILLOT. JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEI.

MM MMES P. GAUTIER, M. MICHAUD, A. LOPES, T. MAILLOT sortent pour le vote de ce point.

Nbre de suffrages exprimés : 28

Excusés: MM. MMES. Arnaud PAVILLARD MM. Dominique DANGEL Jean-Louis RENGGLI

Absents: M. Valère NEDEY.

**Pouvoirs:** Arnaud PAVILLARD

Dominique DANGEL Jean-Louis RENGGLI

pouvoir à Denis NEDEZ pouvoir à Stéphanie GAUTIER pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION: le 5 décembre 2024

<u>Secrétariat de séance</u>: il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Georgette CUENOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2024 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION « UNIS VERS VAL' » (2025-2027)

> Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20241211-2024-122-DE Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024

# Extrait du registre des délibérations n°2024-122

# SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION « UNIS VERS VAL' » (2025-2027)

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « UNIS VERS VAL » pour la période 2021-2024 dans le but de compléter et de dynamiser notre offre culturelle.

Le partenariat ayant été plus que concluant ; la renommée de l'Association n'étant plus à faire à l'échelle de l'Agglomération et même au-delà, il est proposé de poursuivre la collaboration entre la Ville de Valentigney et l'Association « UNIS VERS VAL » dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens de 3 ans

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, l'Association aura en charge :

- L'investissement de différents lieux de la Ville, et notamment l'esplanade Fernand VURPILLOT, pour le déroulement de manifestations musicales et artistiques comme le BOCKSONS®
- L'implication d'une équipe de bénévoles pour participer à l'accueil, au bon déroulement des manifestations programmées, et à la construction de partenariats en vue de mener à bien et de valoriser des projets
- La promotion de l'ensemble des manifestations culturelles et artistiques portées par la Ville de Valentigney ainsi que d'autres associations.

L'engagement financier consenti par la Ville pour l'exercice 2025 a été arrêté, en concertation avec l'Association, à 65 000 €. Pour les exercices suivants, le montant sera redéfini et apprécié en fonction du compte financier, du bilan d'activité de l'exercice écoulé, de ses budgets et programmes prévisionnels.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A L'UNANIMITE (Philippe GAUTIER, Martine MICHAUD, Armando LOPES, Thiery MAILLOT sortent pour le vote de ce point) des voix présentes et représentées,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valentigney et l'Association « Unis Vers Val » pour la période 2025-2027

-VALIDE le versement à l'association la somme de 65 000 € au titre de l'année 2025

- DIT que la présente délibération sera :
- > Transmise à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- > Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- > Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER